



AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte, dans sa forme Extraordinaire, en date du 20 juin 2023, les actionnaires de BANK OF AFRICA par abréviation « BOA » ont (i) autorisé une augmentation du capital d'un montant de 626.309.475 par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et (ii) délégué les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration en vue notamment de fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'augmentation de capital social et de modifier corrélativement les Statuts de la Banque.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2023, le conseil d'administration faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 626.309.475 dirhams, prime d'émission comprise, par émission de 3.795.815 actions à un prix de souscription par action de 165 dirhams, soit une prime d'émission de 155 dirhams par action.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2023, le Conseil d'Administration a constaté (i) que 3.795.815 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au prix de 165 dirhams, soit une prime d'émission par action de 155 dirhams, ont été intégralement libérées par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires, (ii) que l'augmentation du capital social ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.087.698.270 Dirhams à un montant de 2.125.656.420 Dirhams est définitivement réalisée et (iii) a procédé à la modification corrélatrice de l'article 6 des Statuts de la Banque.

Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 3 novembre 2023 sous le numéro 892657.

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au Capital social de 2.125.656.420 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II.

Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 –
RC Casablanca : 27129